



# Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • Octobre 2019/n°202

## SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 3 octobre 2019	pages 1 à 21	■ État civil	page 24
■ Actes d'urbanisme	pages 22 à 23	■ Qualité de l'eau	page 25

## CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2019 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

En vertu de l'article.2121-25 du CGCT :  
Publication et affichage en date du 11 octobre 2019

**Appel : 29 présents jusqu'à la délibération n° 67.**

Thierry ARNAUD, Diane DOMAS, Alexandre BOCQUILLON, Géraldine MAGNIER, Catherine NADO ayant donné pouvoir respectivement à Éric BERDOATI, Marc CLIMAUD, Dominique LEBRUN et Loïc GUÉRIN. À partir de la délibération n° 68, 30 présents avec l'arrivée de Xavier BRUNSCHVICG, ayant reçu le pouvoir de Catherine NADO.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du **Conseil municipal du 27 juin 2019** est adopté à l'unanimité. Abstention de monsieur Loïc GUÉRIN

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des **78 décisions** qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal :

### Marchés de travaux et missions consécutives (6 décisions) :

- Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses à l'école maternelle des Coteaux ;
- Géoréférencement du mobilier urbain d'audit de voirie ;
- Travaux de démolition des bâtiments situés aux n° 42, 44 et 46 boulevard de la République ;
- Remplacement du revêtement du sol du court de tennis n° 5 des Tennerolles ;
- Réfection d'une cloison de grande hauteur dans la salle du Grand Livre du Carré ;
- Modification n° 1 du marché de travaux de démolition des bâtiments situés aux numéros 42, 44 et 46 boulevard de la République.

### Demande de subventions (4 décisions) :

- Fonds régional d'acquisition pour les Musée de France : Demande de subvention pour l'acquisition du portrait de Claude-Marie Dubuffe ;

- Région Île-de-France : Demande de subvention pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable ;
- Région Île-de-France : Demande de subvention pour l'acquisition de gilets pare-balles affectés à la Police municipale ;
- Métropole du Grand Paris : Demande de subvention pour le renouvellement des systèmes de chauffage présents dans les bâtiments communaux.

#### **Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (17 décisions) :**

- Mise à disposition d'emballages de gaz médium et de grandes bouteilles aux ateliers municipaux sis 4, rue Ernest-Tissot ;
- Adhésion de la Ville de Saint-Cloud à la charte d'engagement des cinémas partenaires du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma ;
- Accord-cadre relatif à la fourniture, la pose, l'entretien et la gestion d'une consigne de stationnement vélo sécurisée (Véligo) en gare de Saint-Cloud ;
- Accord-cadre relatif aux services de télécommunications mobiles Lot 1 : Services de téléphonie mobile / Lot 2 : Machine to Machine - objets connectés ;
- Contrat avec la société Newenergy pour la recherche d'anomalies dans l'historique des factures d'électricité ;
- Contrat avec France Galop pour la location d'une partie de l'hippodrome pour le Forum des associations ;
- Convention avec le cinéma Le Rex de Châtenay-Malabry, pour l'organisation des séances École et cinéma au cinéma-théâtre les 3 Pierrots ;
- Convention de résidence avec la société JMD Productions ;
- Location de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots à la société Identicar ;
- Contrat concernant une intervention pour les enfants le 17 octobre 2019 à la médiathèque ;
- Contrat de location d'un véhicule sans conducteur avec équipement de déneigement ;
- Contrat avec CEDROM-SNI concernant un abonnement à europresse.com pour la médiathèque ;
- Signature du contrat de location annuelle pour la fourniture et la livraison de matériels d'illuminations pour la fin d'année 2019 ;

- Signature d'une convention de mise à disposition à titre onéreux de la salle de la Source pour l'école Montessori bilingue durant l'année scolaire 2019-2020 ;
- Signature de la convention de numérisation et de réutilisation des archives communales de Saint-Cloud par le Département des Hauts-de-Seine ;
- Séjour découverte des institutions européennes organisé par le Conseil municipal des Jeunes prévu du 20 au 22 septembre 2019 à Bruxelles ;
- Prestation de blanchisserie pour les vêtements de travail.

#### **Urbanisme (1 décision) :**

- Dépôt d'une déclaration préalable.

#### **Affaires juridiques et domaniales (28 décisions) :**

- Prêt d'œuvres avec le Département des Hauts-de-Seine pour l'exposition *L'extraordinaire aventure de Zarafa, la girafe de Charles X* ;
- Mise à disposition d'une exposition intitulé *Air, l'exposition qui inspire* ;
- Convention d'occupation domaniale pour des logements communaux (**10 décisions**) ;
- Prêt avec la galerie Steinitz, pour l'exposition *Les derniers feux du palais de Saint-Cloud* au musée des Avelines du 10 octobre 2019 au 23 février 2020 ;
- Opération de régulation des collections de la médiathèque : Cession de périodiques aux usagers ;
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction de l'îlot des Avelines (halle de marché – parking souterrain – espaces publics – commerces) ;
- Accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) des bâtiments communaux de la Ville de Saint-Cloud ;
- Mise à disposition du Studio Bertrand Tavernier des 3 Pierrots à l'association Le Collège universitaire de Saint-Cloud ;
- Occupation temporaire du gymnase Fouilleuse au 2, avenue Francis-Chaveton par la société Curiosa Films,
- Assurance annulation manifestations (**2 décisions**) ;

- Prêt d'œuvre de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles pour l'exposition *Versailles Revival* ;
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour installation d'animations (manège, petit train western et rodéo saloon) avec Au Pays des Kangourous, dans le jardin des Tourneroches, à l'occasion du Grand Apéro ;
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots au Conservatoire de musique et de danse de Saint-Cloud ;
- Avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'association ECLA ;
- Accord-cadre lot 1 (entretien du patrimoine arboricole) relatif à l'entretien et au traitement phytosanitaire du patrimoine arboricole et déclaration sans suite du lot 2 (traitement phytosanitaire du patrimoine arboricole et de la voirie) ;
- Modification n° 1 au lot 1 du marché de requalification de la rue de Buzenval et de la rue de la Redoute
- Aliénation – vente d'un véhicule ;
- Avenant relatif à une modification de l'article 1 de la convention passée avec Ecotextiles.

#### **Manifestations (18 décisions) :**

- Conventions de résidence aux 3 Pierrots pour des créations de spectacles (**15 décisions**) ;
- Concert Blues & jazz le 14 septembre 2019 à la médiathèque ;
- Animation du Forum des associations le 7 septembre 2019 ;
- Conférence du 5 octobre 2019 à la médiathèque.

#### **Régies municipales (4 décisions) :**

- Création de la régie d'avances et de recettes stationnement par abonnement ;
- Création d'une régie d'avances pour un séjour du Conseil des Jeunes du 20 au 22 septembre 2019 à Bruxelles ;
- Clôture de la régie de recettes stationnement par abonnement ;
- Avenant n° 6 à la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'achats et de renouvellement des concessions, des droits d'inhumation, d'exhumation et d'occupation du caveau municipal au cimetière.

## **COMMUNICATIONS**

### **DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE**

« Mes Chers Collègues,

Lundi dernier à 15 heures, nous étions nombreux rassemblés devant la mairie pour observer une minute de silence et rendre hommage au Président Jacques Chirac. Sa disparition a suscité une vive émotion dans tout le pays. Ses amis, ses compagnons, ses opposants, les Français, tous, ont ainsi voulu marquer au cours de ces différents hommages leur respect vis-à-vis de l'homme d'État, mais aussi leur attachement à nos institutions, celles qui structurent la vie publique sous la V<sup>e</sup> République. Ces institutions sont puissantes et sont le garant du bon fonctionnement de notre démocratie.

Je vous invite à l'ouverture de ce Conseil municipal à observer une minute de silence en hommage au Président Jacques Chirac.

Compte tenu des évènements tragiques survenus cet après-midi au sein même de la Préfecture de Police de Paris, je souhaite que nous associons à cette minute de silence l'hommage aux quatre fonctionnaires de police assassinés et que nous adressions à leurs familles au nom du Conseil municipal nos plus sincères et respectueuses condoléances. (minute de silence puis reprise de la séance)

Mes chers collègues, ce soir lors de cette séance publique du Conseil municipal, nous allons procéder à l'intégration dans le domaine public de la partie haute de l'avenue Eugénie. Cette procédure qui pourrait sembler au premier abord simple et classique a mis plus de neuf années pour aboutir. En effet, le premier arrêté préfectoral intégrant l'avenue Eugénie dans le domaine public date du 29 juin 2010. Loin de moi l'idée de vous retracer par le menu ces neuf années de procédure administrative. Cela ne présente que peu d'intérêt. En revanche, cet exemple vient démontrer combien il peut parfois être difficile d'agir au nom de l'intérêt général. On peut le regretter, mais force est de constater que le temps de la puissance publique est long, trop long. Certains essaient de nous faire croire qu'il n'en est rien, et qu'il suffit d'être déterminé pour avancer. Mais, mes chers collègues, la réalité est toute autre et cet exemple vient vous démontrer qu'en matière d'action publique, la volonté seule ne suffit pas. Ceci étant, une fois la délibération votée, et l'avenue Eugénie intégrée dans le domaine public, le syndi-

cat des eaux Aquavesc interviendra pour remplacer les canalisations de distribution d'eau potable. Puis, après ce premier chantier terminé, la Ville réalisera les travaux de voirie nécessaires pour mettre aux normes clodoaldiennes cette voie publique.

Mes chers collègues, ce Conseil municipal est le premier depuis la rentrée scolaire de septembre et je souhaite vous confirmer que les engagements pris en matière d'éducation ont été respectés. Les travaux prévus au sein de l'école élémentaire du Val d'or sont réalisés. 325 000 € ont ainsi été investis sur cette école.

Nous avons terminé le programme pluriannuel d'équipement en vidéo projecteurs interactifs des 59 classes élémentaires du secteur public de la Ville. Quatre VPI supplémentaires ont été installés dans les salles polyvalentes en élémentaire Fouilleuse, Coteaux, Centre et Montretout. Enfin, neuf classes mobiles sont à disposition des élèves : deux à Montretout, deux au Val d'or, deux au Centre, deux aux Coteaux et une à la Fouilleuse.

La Ville compte en cette rentrée de septembre 2019 pour son secteur public : 970 élèves en école maternelle pour 36 classes et 1 541 élèves en école élémentaire pour 59 classes.

Sur le plan de l'animation de la ville, beaucoup d'évènements se sont déroulés pendant le mois de septembre et je remercie l'ensemble de mes collègues présents à mes côtés lors de toutes ces manifestations. Je ne peux revenir dans le détail sur chacune d'entre elles, mais je souhaite adresser toutes mes félicitations aux équipes de la Ville ainsi qu'à l'architecte pour la magnifique réalisation des tennis couverts des Coteaux.

Pour terminer ce propos liminaire, je voudrais vous dire la chose suivante : j'ai bien conscience que les échéances municipales approchent et qu'avec elles, la frénésie liée à la campagne peut faire tourner la tête chez certains. Mais voyez-vous, je veux réaffirmer avec tout autant de force que la majorité municipale est au travail. Elle reste concentrée et mobilisée chaque jour au service des Clodoaldiens. En un mot, elle est respectueuse des électeurs qui lui ont fait confiance et qui lui ont confié un mandat pour agir et ce jusqu'au 15 mars prochain.

Car comme le disait Cicéron : « *On doit se dévouer à l'intérêt public.* »

Je vous remercie de votre attention. »

**Dominique LEBRUN, Premier maire-adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports**

■ **Les travaux de la rue Buzenval** : Ce chantier important qui a débuté en juillet devrait être achevé demain. Il concerne la partie basse de la rue, soit 250 mètres. Vous avez pu observer la mise en place d'une piste cyclable dans le sens montant, avec deux plateaux traversants. L'éclairage a également été refait.

■ **L'aménagement de la piste cyclable du boulevard de la République** : Les travaux se poursuivent ; ils sont actuellement au droit du Pré Saint Jean et de l'avenue du Général-Leclerc et vont remonter progressivement vers Monoprix. Je rappelle que ce sont des travaux qui sont sous le contrôle du Conseil départemental qui les finance.

Également sur le boulevard, sont prévus des travaux de mise aux normes des traversées piétonnes avec l'installation d'un îlot central pour davantage de sécurité.

■ **Renouvellement de canalisation rue de Garches** : Les travaux ont commencé par le tronçon rue de la Source jusqu'à la rue Lelégard. Le chantier qui est sous la responsabilité d'Aquavesc a été interrompu au mois d'août suite au mauvais suivi de leur part. Le deuxième tronçon de la rue Lelégard à la rue de la Porte jaune a débuté pour une durée de deux mois. Il se déroule de 8 h à 17 h du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h 30 le vendredi. Les cheminements piétons et les accès aux propriétés privées seront maintenus pendant la période des travaux.

■ **Stationnement** : Une chaîne de sécurité a été placée devant la piscine, pour maintenir disponible la place de stationnement réservée aux cars scolaires afin de permettre aux enfants de descendre des cars en toute sécurité. Le chauffeur disposera d'un pass afin de lui permettre l'accès à la place de stationnement.

■ **Escalier mécanique de la rue Alexandre-Coutureau** : Du 21 octobre au 31 octobre, l'escalier mécanique va subir une remise en état complète. La Ville a changé de prestataire cet été. Celui-ci préconise le démontage de toutes les marches et le remplacement des divers organes de l'ouvrage. L'escalier sera à l'arrêt pendant la période des vacances.

**Éric SEYNAVE, maire-adjoint en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et de l'emploi**

■ **Budget** : Le cycle des réunions d'arbitrage budgétaire a démarré afin de voter le budget primitif 2020 le 19 décembre prochain.

Il est rappelé que les associations devaient rendre leur copie avant le 30 septembre. Les services vont pouvoir analyser ces demandes et communiquer leurs arbitrages en vue de les intégrer au budget.

**Caroline CHAFFARD-LUÇON, maire-adjoint en charge des Grands projets et du commerce**

■ **Association des commerçants** : L'évènement du mois d'octobre est un jeu de piste lancé dans le cadre des Journées du Patrimoine. Parents et enfants s'ils le souhaitent, peuvent se rendre chez les 60 commerçants partenaires dans le but de résoudre des énigmes à l'aide de cartes postales des anciens commerces de la ville.

Par ailleurs, l'association des commerçants, en partenariat avec le service commerce, co-organise le forum du commerce qui se tiendra au Carré le lundi 21 octobre de 17 h à 21 h. Il s'adresse uniquement aux commerçants de la ville. Différents ateliers et conférences sont proposés par la CCI et une banque de la ville afin de permettre aux commerçants de bénéficier de formations des intervenants concernant les problématiques de leur commerce.

■ **Marché des Avelines** : La grande opération de l'automne aura lieu sur le marché le samedi 12 octobre, à l'occasion de la Semaine du goût. Elle sera animée par le chef du Grand hôtel de Cabourg, Jérôme LEBEAU et son second de cuisine. Ils vont cuisiner et faire déguster des « madeleines de Proust » avec un café à la buvette. Par la suite, une dégustation de produits cuisinés à base de produits de la mer accompagnés de légumes, pains et vins, le tout bio. L'ensemble de ces produits sera fourni par les commerçants du marché.

Par ailleurs, l'architecte et son équipe sont en train de travailler sur un avant-projet sommaire qui rentre dans le détail sur le projet du marché.

**Brigitte PINAULDT, maire-adjoint en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse**

■ **Rentrée des classes** : Elle s'est très bien passée. Les élèves et leur famille ont pu apprécier les différents travaux qui se sont déroulés durant

l'été pour l'ensemble des écoles. Cette année, un focus a été mis sur l'école élémentaire du Val d'or qui a bénéficié de la remise en peinture de toutes les parties communes et depuis la rentrée toutes les classes de chaque école élémentaire de la ville sont dotées d'un VPI.

■ **École maternelle Pasteur** : Cette année, elle va faire l'objet d'un réaménagement d'une partie de ses locaux qui sera destinée à l'accueil, début janvier, du jardin d'éveil, La Palette enchantée, situé actuellement au 38, boulevard de la République. Les travaux débuteront durant les vacances de la Toussaint et se poursuivront durant les vacances de Noël afin de ne pas perturber les enseignements. Les deux structures, scolaire et de crèche, évolueront sur des espaces bien distincts mais pourront travailler en commun sur des projets passerelles puisque les enfants de la Palette enchantée sont accueillis à partir de 20 mois, donc proches en âge des enfants de maternelle.

■ **Effectifs scolaires** : Avec un effectif de 970 élèves en maternelle et 1541 élèves en élémentaire, cette année, la ville a gagné 30 élèves de maternelle et perdu 43 élèves en élémentaire par rapport à la rentrée de l'année dernière.

■ **Le ramassage pédestre** : Il rencontre beaucoup de succès cette année avec 149 demandes, ce qui a permis de mettre en place 17 trajets (contre 14 trajets en 2018/2019). Ce service mis en place depuis six ans maintenant répond à un vrai besoin organisationnel pour les familles et permet aux enfants de se rendre à leurs activités le soir vers les structures associatives ou municipales.

■ **Les maires des Hauts-de-Seine** ont souhaité la reconduction du produit pédagogique, Le rôle de maire, en éditant une version plus adaptée à la communication d'aujourd'hui, via une application utilisable sur téléphone mobile, sur tablette et sur tableau numérique interactif. L'objectif reste de permettre aux jeunes alto-séquanaises et alto-séquanais, une meilleure compréhension de la mission d'un maire et de son conseil municipal.

À cet effet, une nouvelle convention a été établie et signée avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine. Cette activité civique sera donc proposée à près de 45 000 écoliers de CM2 et de collégiens de 6<sup>e</sup>. La cérémonie du lancement officiel de ce produit aura lieu le lundi 7 octobre 2019, de 10h15 à 11h30, au sein du salon d'honneur de la Préfecture du département, en présence du

Préfet, de la Directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, des maires du département.

■ **Activités périscolaires** : Dans le cadre du Plan Mercredi qui s'inscrit dans la dernière réforme sur les rythmes scolaires du Ministre de l'Éducation nationale, les communes doivent proposer des activités périscolaires qui s'appuient sur des structures associatives et municipales de la Ville. Dans cette optique, le service périscolaire met en place divers projets en partenariat avec la piscine, la médiathèque ainsi que les 3 Pierrots afin de proposer aux enfants tout un éventail d'ateliers culturels et sportifs.

Pour les autres jours de la semaine, les ateliers de midi et du soir sont toujours proposés aux élèves avec un changement à chaque semestre avec de nouveaux ateliers pour cette rentrée comme le mime, le jardinage, les Lego® ou la culture japonaise. Des informations régulières seront communiquées aux familles sur les planings des activités du mercredi ainsi que sur les ateliers.

#### **Christine CHAZELLE, maire-adjoint en charge du Développement durable**

■ **ALEC** : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, l'Agence locale de l'énergie et du climat de Paris Ouest la Défense est opérationnelle pour proposer à tous les publics du territoire (particuliers, copropriétés, entreprises,...) de l'information, des conseils et un accompagnement personnalisés pour la maîtrise des consommations d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et la promotion de l'éco-construction. Les conseillers de l'ALEC sont disponibles du lundi au vendredi par téléphone ou sur rendez-vous.

■ **Vente de composteurs** : Elle a eu lieu le jeudi 19 septembre au service de la voirie. 34 composteurs et 26 lombricomposteurs ont été vendus. Le succès croissant des lombricomposteurs et la canicule ont généré des problèmes de production de vers. La prochaine vente aura lieu jeudi 17 octobre au service de la voirie.

■ **Bornes textiles** : Cinq nouvelles bornes ont été installées pendant l'été : Gare routière, parking de la Source, angle rue de la Verrerie et rue de l'Yser, entrée du parking du Monoprix et une deuxième borne sur le mail des Coteaux.

À la demande des équipes enseignantes dans le cadre d'un projet avec les élèves, l'école élémen-

taire des Coteaux, l'école élémentaire Montretout et l'école maternelle Montretout ont été équipées de corbeilles pour le tri du papier.

■ **La grande journée de nettoyage** (World clean up day) : Deux opérations ont eu lieu à cette occasion le 21 septembre :

- Une trentaine d'employés de trois entreprises de Saint-Cloud, Ethypharm, 3DS OUTSCALE et Sofren ont parcouru les rues du centre-ville pour ramasser les déchets vendredi 20 septembre.
- Une cinquantaine de Clodoaldiens avec l'association Saint-Cloud sans plastique ont ramassé les déchets dans le quartier de Montretout samedi 21 septembre.

Une mention spéciale est attribuée à Manon DESVEAUX, une jeune Clodoaldienne qui a assidument ramassé les mégots de cigarettes pendant 20 minutes, 20 jours consécutifs entre Monoprix et le lycée Alexandre-Dumas. Elle a rempli 20 bouteilles qui ont été remises au maire. La Ville la soutient dans son action de sensibilisation jusqu'à obtention de résultats visibles. On ne jette plus son mégot sur la voie publique !

Éric BERDOATI a rencontré cette talentueuse graphiste lors d'une permanence, elle lui a amené les bouteilles accompagnées d'une planche de bande dessinée. Il lui a demandé de travailler en lien avec les services de la Ville afin de proposer un visuel astucieux dans sa tonalité humoristique qui pourrait être installé dans différent secteur de la ville pour sensibiliser les fumeurs à ne pas jeter leur mégot sur la voie publique et à garder la ville propre.

#### **Abdel-Ilah AZMI, maire-adjoint en charge de l'Urbanisme**

■ **Travaux de modernisation de la clinique du Val d'or** : Le lancement des travaux a été apprécié par monsieur AZMI. La municipalité peut être fière de cet investissement qui permet de consolider l'excellence du pôle santé de la ville.

Éric BERDOATI remercie monsieur AZMI pour son intervention sur le sujet. La clinique du Val d'or est une clinique pionnière en chirurgie thoracique et cardiaque qui fournit un travail remarquable. La clinique avait besoin de modernisation de certaines installations et d'équipements nouveaux puisque ces secteurs sont en constante évolution. C'est un des domaines d'excellence avec l'Institut Curie qui est le premier centre d'Europe en sénologie.

**Delphine RENAUDIN, maire-adjoint en charge du Patrimoine communal (gestion et travaux), de la sécurité et de l'hygiène**

■ **Commission communale de sécurité** : Depuis la dernière réunion du Conseil municipal, la CCS s'est réunie à quatre reprises. Ainsi des avis favorables ont été émis pour tous les bâtiments visités : la Faisanderie le 3 juillet et Rock en Seine le 23 août, Monoprix le 11 septembre et l'église Stella Matutina le 25 septembre.

■ **SICOMU** : Madame RENAUDIN a représenté le maire au Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis que la Ville souhaite quitter. Une délibération avait été votée à ce sujet et une autre s'en suivra afin d'entériner cette sortie.

■ **Travaux sur les bâtiments communaux** : Les travaux pour l'installation du chauffage au gymnase des Tourneroches ont été terminés avec du retard. Comme prévu les 3 Pierrots rouvriront après la rénovation complète du système de chauffage, climatisation et ventilation. Au conservatoire de musique et de danse, un système de porte sera installé près du parking privé. À l'église Saint Clodoald, les travaux de restauration continuent de bien progresser, la prochaine étape aura lieu en décembre.

**Ségolène de LARMINAT, maire-adjoint en charge de la Culture**

■ **Cérémonie de remise des Pass Bac** : cette année elle aura lieu le 8 novembre à 19h aux 3 Pierrots, afin de féliciter les bacheliers ayant obtenu la mention très bien en 2019. 42 bacheliers référencés, les bacheliers qui ne sont pas encore inscrits sont invités à contacter le Pôle Culture.

■ **Les commerçants** : Dans le cadre de l'opération Un artiste, un commerçant, co-organisée avec le service Commerce, les artistes Clodoaldiens exposeront du 15 au 30 novembre. Les Clodoaldiens sont conviés au vernissage qui sera organisé au Carré le 13 novembre à 19h30.

■ **Le Carré** : À la fin de l'été, le mur du fond de la salle du Grand Livre a été réhabilité. Les premiers bénéficiaires ont été les participants au Babysit'dating et la troupe des 365 Jours. Cette dernière a présenté son dernier spectacle *Raoul ou l'énigmatique lumière d'Alcor* les 27 et 28 septembre devant une salle comble et ravie.

Le Carré accueillera samedi prochain de 10h à 18h le premier Salon des auteurs Clodoaldiens (41 auteurs) et l'Espace d'animation des Coteaux dans le cadre de la Semaine bleue, pour une exposition et un spectacle.

■ **Les 3 Pierrots** : Plusieurs événements pour la réouverture des 3 Pierrots :

Le 12 octobre à 20h30, la représentation générale du spectacle *Les Fleurs du soleil* avec Thierry l'Hermitte.

Le 16 octobre, la reprise du cinéma et la réouverture officielle à laquelle les Clodoaldiens sont conviés dès 19h.

Le 18 octobre à 20h30, l'avant-première du film *J'accuse* de Roman Polanski, en présence de Jean Dujardin.

Le 7 novembre à 20h30, la reprise du théâtre avec *Romanesque*, la création de Loránt Deutsch.

Concernant les réservations des spectacles, plusieurs sont déjà complets ou quasi-complets. Il est constaté une progression de réservations de 27 % par rapport à la même époque l'an dernier.

Les ventes sur le site Internet sont très appréciées, en effet cette année le tiers des achats ont été réalisés en ligne.

■ **La médiathèque** : Cet été, la salle documentaire jeunesse a été refaite. Un concert de blues et jazz a été donné le 14 septembre et a accueilli une quarantaine de personnes.

À venir au mois d'octobre, la Semaine du livre jeunesse, avec des animations diverses et une exposition *Air, l'exposition qui inspire*, qui aborde de manière ludique et interactive l'air sous toutes ses formes : scientifique, écologique et poétique.

■ **Le musée des Avelines** : Les Journées Européennes du Patrimoine, les 21 et 22 septembre, ont remporté un vif succès. Ont été proposés deux déambulations patrimoniales dans le quartier Centre/Village le samedi, avec en particulier la visite exceptionnelle du bureau du maire en sa présence, et de l'intérieur de la chapelle Marie-Antoinette. À l'église Saint Clodoald a eu lieu une rencontre autour de la restauration du Christ en croix de Michel Dumas avec la restauratrice de la peinture, suivie d'un concert *Patrimoine en trio* par trois musiciens Clodoaldiens, qui a réuni plus de 200 personnes.

À cette occasion un concert a été proposé *Dans le salon de Debussy* qui a enchanté le public.

La prochaine exposition du musée, intitulée *Les derniers feux du palais de Saint-Cloud*, co-produite par le Mobilier National, ouvre ses portes le 10 octobre. Les Clodoaldiens sont conviés au vernissage de l'exposition qui aura lieu le 9 octobre à 19h.

La Fondation du Patrimoine a lancé une souscription pour la restauration des décors peints du chœur de l'église Saint Clodoald. Ces décors datant de 1868 et 1875 ont subi les outrages du temps. Grâce à la Fondation du Patrimoine un premier chantier municipal terminé cet été a permis de remettre en état le clos et couvert de l'église. La Ville commencera le second chantier au mois de novembre concernant la restauration des décors peints.

La municipalité lance un appel à tous ceux qui peuvent et veulent participer à la sauvegarde du patrimoine de la ville.

■ **Le conservatoire** : La rentrée s'est bien passée. Le premier rendez-vous important sera le samedi 23 novembre à 18h pour un concert donné par le trio LEOS.

**Marc CLIMAUD, maire-adjoint en charge des Sports et animation**

## SPORTS

■ **Inaugurations** : Depuis le dernier Conseil deux inaugurations ont eu lieu :

- Les courts couverts des tennis aux Coteaux. Ces courts étaient attendus depuis fort longtemps et font la joie des amateurs de tennis. C'est un travail commun entre le club, c'est-à-dire les utilisateurs, le Pôle Sportif et les services du bâtiment de la Ville, le tout chapeauté par un architecte spécialiste dans ce domaine. La Région et la FFT ont participé financièrement à une partie de ce projet.

- Le mur d'escalade avec une démonstration des adhérents du club. Ceux-ci ont descendu le mur avec le ruban d'inauguration pour permettre au maire de le couper.

■ Le skate park va être refait. Pour une question de timing, il est actuellement fermé et ne sera praticable qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## ANIMATION

■ **Bal du 14 juillet** : 2 500 participants dont 85 % de Clodoaldiens se sont réunis pour célébrer la fête nationale. 1 900 personnes s'étaient préins-

crites et ont pu rentrer en toute sécurité. Des food trucks étaient présents pour permettre à ceux qui le voulaient de se restaurer. Des remerciements sont adressés à l'orchestre qui a animé cette soirée.

■ **Forum des associations** : Il a eu lieu le samedi 7 septembre 2019 à l'hippodrome de Saint-Cloud. Ont été accueillis 1 700 visiteurs dont 300 participants à l'Odyssée des Lego® avec l'expérience originale de l'agence de Gamification Coqs en pâte, mêlant défis en réalité augmentée et construction de Lego® géants avec les animateurs des ALSH.

Sur le village intitulé *La rentrée un jeu d'enfant*, forte participation des jeunes enfants à l'atelier libre Duplo® / Lego®, Bi Cyclaide : 80 cyclistes sur le circuit vélo, atelier Saint-Cloud sans plastique.

Véritable succès pour cette manifestation qui reste le rendez-vous de la rentrée des familles Clodoaldiennes. Des remerciements ont été adressés à l'association Saint Cloud Commerces qui a tenu la buvette tout l'après-midi ainsi qu'aux clubs de Volley et de karaté qui ont fait des démonstrations appréciées par le public.

■ **Toutocoto** : À la demande des utilisateurs, compte tenu des prochaines élections en mars et des vacances scolaires qui suivront, la prochaine brocante aura lieu le 25 avril 2020.

**Olivier BERTHET, maire-adjoint en charge de la Sécurité publique, des anciens combattants et de la sécurité routière**

■ **Commémoration du 11 novembre** : La cérémonie se tiendra un lundi. À noter qu'une réservation préalable doit être effectuée auprès de madame DOSS pour ceux qui souhaitent participer au déjeuner des anciens combattants.

**Mireille GUEZENEK, conseiller municipal délégué aux Seniors et au quartier Hippodrome/Fouilleuse**

Les activités des seniors ont continué pendant tout l'été sauf au moment de la canicule. L'Espace d'animation des Coteaux est la deuxième maison de nombreux seniors qui souffrent d'isolement et d'une grande solitude surtout en été.

■ **Espace animation des Coteaux** : Les activités traditionnelles se sont poursuivies, jeux de société tous les lundis et vendredis après-midis, atelier d'arts plastiques, les autres activités ont repris en

septembre, art floral, gymnastique douce et gymnastique cérébrale, conférence informatique, et un quizz mystère pour terminer le mois.

■ **Sorties des seniors à Saint Cloud** : Une visite commentée du Parc de Montretout, différents ateliers au musée des Avelines : photos, moulages et encre de chine, une première participation au Forum des associations où de nombreux Clodoaldiens sont venus s'informer.

■ **Sorties des seniors hors Saint-Cloud** : Une journée à la mer qui les a conduit à Honfleur et Deauville, un déjeuner dansant dans le cadre enchanteur d'un relais-château à Saint-Germain-en-Laye où l'Institut des Hauts-de-Seine les avait conviés pour l'opération Sourires d'été. Quelques seniors ont été interviewés et un article est paru dans le Parisien.

Pendant les mois d'été les seniors ont parcouru Paris et la proche banlieue pour une balade au bord de l'eau, la thématique de cette année était Miroirs d'eau. La balade les a emmenés de Conflans-Sainte-Honorine, au Canal Saint-Martin en passant par l'Arsenal, et Paris Plage où ils ont été interviewés par BFMTV. Vous pourrez admirer l'exposition lors de la Semaine bleue au Carré.

En septembre, les seniors ont participé aux Journées du Patrimoine, en faisant une visite guidée du quartier historique de Saint-Cloud de l'église Saint Clodoald à la chapelle Marie-Antoinette. Une seconde journée les a conduits à Versailles pour une visite guidée de la Galerie des Carrosses à la grande Ecurie.

Enfin, 27 seniors de 72 à 95 ans sont partis en vacances à Saint-Pierre-la-Mer dans l'Aude, pour une semaine intitulée Entre Cathares et Catalans. Huit jours de détente et de promenades, de visites et d'ateliers divers. Des remerciements ont été adressés aux personnes qui ont organisé ce séjour.

■ **Semaine bleue** : Elle aura lieu le mardi 8 octobre à 16h au Carré, venez nombreux! Également au Coteaux le vendredi 11 octobre à 17h pour la clôture de la manifestation.

#### **Jean-Christophe PIERSON, conseiller municipal délégué au Commerce et à l'artisanat**

■ **Nouveaux commerces /changements d'activités** : Début novembre ouvrira à Saint-Cloud le tout premier showroom McLaren de France, sur deux étages. Déjà présent dans la ville avec la concession Volkswagen, le groupe Schumacher vient en

effet de reprendre la distribution de McLaren en France.

L'Atelier Body; au-dessus du restaurant Le Garde-Manger, une nouvelle salle de remise en forme avec des séances d'électrostimulation et de cryo-lipolyse.

L'ancienne enseigne Les Chais du Savour devient Craft Beers & Cie.

■ **Saint-Cloud Le Label** : La cérémonie de remise du Label se déroulera en salle des mariages le jeudi 17 octobre à 19h30. Chaque labellisé exposera à cette occasion ses créations.

■ **Commerces non sédentaires** : Pendant le mois de septembre, lors des marchés du samedi, a été exposée la maquette qui a été retenue dans le cadre du projet du marché des Avelines, en présence du maire et de quelques élus qui ont répondu aux questions de Clodoaldiens enthousiastes.

#### **Capucine Du SARTEL, conseiller municipal délégué au quartier Pasteur / Magenta**

■ **Grand Apéro** : Une rentrée sur « les chapeaux de roues » ; avec pour commencer le Grand Apéro qui a rassemblé plus de 1600 personnes au jardin des Tourneroches sur le thème du Far West. Petits et grands ont joué le jeu et sont venus déguisés; le petit train et le rodéo ont eu du succès. Le tout sous un magnifique soleil et accompagné de l'orchestre du groupe Clodoaldien les B2C qui a été remercié. Sont remerciés également les animateurs des ALSH ainsi que le Conseil des Jeunes venus aider, sans oublier le service Manifestation qui a été d'une grande efficacité!

■ **Dialogues de quartiers** : Ils démarrent pour les quartiers Centre/Village et Coteaux/Bords de Seine le 10 octobre, à Pasteur/Magenta et Montretout/Coutureau le 16 octobre et à Val d'or et Hippodrome/Fouilleuse le 6 novembre.

#### **Virginie RECHAIN, conseiller municipal délégué au quartier Coteaux / Bords de Seine**

■ **Challenge tennis inter-quartiers** : Les balles de tennis et les raquettes étaient de sortie ce samedi 21 septembre lors de la 4<sup>e</sup> édition de ce challenge, sous un soleil radieux et des températures estivales. 72 participants sont venus relever le défi sur les courts des Coteaux, des Tennerolles et de l'Hippodrome. En famille, entre voisins ou entre amis, chacun a pu défendre les couleurs de son

quartier, notamment sur les nouveaux courts couverts des Coteaux inaugurés le matin même. Une tombola a clôturé cette journée sportive.

Toutes nos félicitations au quartier Pasteur/Magenta vainqueur de la coupe!

Des remerciements ont été adressés à l'UAS Tennis pour l'organisation de ce challenge, le service animation, les différents sponsors : Monop' rue Gounod, Monoprix avenue du Maréchal-Foch pour les boissons et les barres énergétiques, l'agence Cogé pour deux bons Décathlon, la fleuriste Iris et Capucine pour deux bouquets de fleurs, Côté Court pour une raquette et l'UAS Tennis pour un cours particulier.

De nombreux messages de remerciements des participants nous sont parvenus, ils sont prêts à relever le défi l'année prochaine.

#### **Nicolas PORTEIX, conseiller municipal délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre/Village**

■ **Citoyenneté** : Une photocopieuse à pièce a été installée et mise à disposition du public à la mairie au rez-de-chaussée à côté des services Affaires générales / État civil depuis le 29 juillet dernier. Ce nouveau service rencontre beaucoup de succès puisque nous avons, début octobre, dépassé les 1 100 photocopies réalisées. En parallèle de ce projet, se poursuit celui d'une cabine photo dont l'installation est prévue vers la fin de l'année, en fonction de l'avancée du marché.

Comme tous les ans, une opération de reprise de concessions aura lieu au cimetière très certainement d'ici la fin du mois d'octobre et occasionnera quelques matinées de fermeture. Les dates seront communiquées au cimetière et sur les différents supports de la ville dès que celles-ci seront connues. La Ville s'excuse par avance auprès des visiteurs du cimetière pour la gêne occasionnée.

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020. Il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. Deux possibilités pour s'inscrire : soit par Internet sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr), soit au service des Affaires générales de la mairie.

#### **Anne COVO, conseiller municipal délégué à la Petite enfance**

■ **La journée pédagogique annuelle** : La rentrée pour les équipes a commencé par la journée péda-

gogique annuelle de la petite enfance qui s'est tenue le lundi 26 août.

Les familles ont, quant à elles, fait leur rentrée le mardi 27 août. Je leur souhaite à tous une belle année.

■ La Ville souhaite la bienvenue à madame BOUDJEMLINE, à la direction de la crèche Boucle d'Or.

■ **Commission d'attribution des places en crèches** : Au total, toutes sections confondues, 157 places étaient disponibles et par le jeu des réattributions 242 propositions ont été effectuées.

■ **Fermetures des crèches pour 2020** : Les dates ont été arrêtées et les familles ont été informées par courrier. Un affichage est effectué dans les structures et il y aura des annonces lors des conseils municipaux.

#### **Clémence JOMIER, conseiller municipal délégué à la Communication**

■ **Application mobile « Saint-Cloud »** : Elle est sortie cet été. Elle est téléchargeable sur Android et AppleStore. Chaque utilisateur peut configurer et personnaliser son application en choisissant les sujets qui l'intéressent comme par exemple les horaires des lignes de train ou les menus des cantines.

■ **Sites Internet** : Les nouveaux sites du musée des Avelines, [www.musee-saintcloud.fr](http://www.musee-saintcloud.fr) et des 3 Pierrots, [www.3pierrots.fr](http://www.3pierrots.fr) ont aussi été mis en ligne.

Ont été remerciés les services Communication et Informatique, notamment Éricka CARPENTIER, Alexia FOURCAUD et Jérôme CHAILLEY qui ont œuvré pour ce grand projet.

Éric BERDOATI félicite madame JOMIER pour la qualité des sites et de l'application. La Ville a reçu beaucoup de retours positifs.

#### **Sacha GAILLARD, conseiller municipal délégué à la politique du Handicap**

Sacha GAILLARD souhaite féliciter Manon DESVEAUX qu'il a connu enfant sur les bancs de l'école, pour sa collaboration avec les services de la Ville. Elle a pu faire de sa passion du dessin qui date depuis l'enfance, son métier.

■ **Changer son regard sur le handicap** : Le thème de la prochaine édition est la sensibilisation des plus jeunes.

**Edith SAGROUN, conseiller municipal délégué à la Jeunesse**

■ **Conseil des Jeunes** : Les membres du conseil sont partis à Bruxelles le week-end du 20 au 22 septembre, afin de visiter des lieux représentatifs de l'Union européenne. Ils en ont profité pour échanger avec des jeunes d'un conseil de quartier de Bruxelles. Ces échanges vont certainement se poursuivre à Saint-Cloud l'année prochaine.

Le mercredi 2 octobre a eu lieu la Commission plénière du Conseil des Jeunes avec au programme le bilan de la première année de mandature.

La sélection des candidats au BAFA aura lieu le 14 octobre. Quatre places sont proposées aux Clodoaldiens.

Samedi 30 novembre de 13h à 22h, une rencontre départementale des Conseils de Jeunes du 92 aura lieu à Issy-les-Moulineaux.

■ **Accueil Jeunes** : Le pot de bienvenue a eu lieu le 27 septembre. Cette manifestation a réuni de nombreux jeunes dans la bonne humeur. Une nouvelle équipe d'animateurs a été présentée. Nouvelle équipe, nouveaux projets notamment en lien avec les 3 Pierrots et la médiathèque. L'Accueil Jeunes bouge et prend un réel tournant en faveur de la politique jeunesse de notre ville.

## DÉLIBÉRATIONS

Lundi 30 septembre, les projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des Finances et, pour ce qui la concerne, par la Commission des Travaux. Les deux rapporteurs, **Céline MARTIN pour les finances** et **Nicolas PORTEIX pour les travaux**, donnent connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis.

## ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 62 : Élection du secrétaire de séance**

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité **secrétaire de séance**.

## SÉCURITÉ ET POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 63 : Création d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance**

Un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) regroupant les communes de Garches, Saint-Cloud et Vaucresson (ex Communauté d'agglomération Cœur de Seine) avait été institué en 2008 et a perduré jusqu'à la réforme institutionnelle de 2016 créant la Métropole du Grand Paris, les Établissements publics territoriaux ne disposent pas de la compétence Sécurité et prévention de la délinquance, il n'a pu être maintenu.

La création de cette instance, permettra de réunir les acteurs en charge des questions de sécurité. C'est un moyen d'organiser la concertation entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune. Cette création permettra également à l'Association prévention action jeunes (APAJ) de bénéficier de possibilité de subvention par les organismes publics.

Le Conseil municipal, unanime, approuve la création d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Le maire est autorisé à désigner par arrêté les représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

## FINANCES

Rapporteurs : Eric SEYNAVE

■ **Délibération n° 64 : Décision modificative n° 2 du budget principal de l'année 2019**

*Le conseil municipal a la possibilité de modifier le budget de la ville jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.*

*En outre, le conseil municipal peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.*

La présente décision modificative n° 2 (la deuxième pour ce budget 2020) a pour objet de réajuster les crédits suivants, essentiellement en investissement :

### Section d'investissement

#### Les dépenses :

Il s'agit :

- de transférer 180 000 € de crédits du compte 2031 (étude) au compte 2315 (travaux) pour la direction de la voirie (travaux de la rue de Buzenval),
- de transférer 90 000 € de crédits du compte 2031 (étude) au compte 2313 (travaux) pour la direction du Bâtiment,
- d'inscrire 12 500 € de crédits au titre de consignation pour des expertises (études pour des travaux de référé-expertise destinés à prévenir des contentieux (gymnase Saint-Exupéry et démolition du projet des Avelines).

#### Les recettes :

Il s'agit :

- d'inscrire le montant réellement notifié d'amendes de police soit 141 456 €. Nous avons inscrit 210 000 € au budget primitif, il convient donc de retirer 68 544 €.

Enfin, il convient de rectifier une erreur matérielle de chapitre en dépenses et en recettes d'ordre d'un montant de 132 500 €. Les crédits inscrits au chapitre 040 sont ré-imputés au chapitre 041.

*L'équilibre général du budget est assuré par l'augmentation de l'inscription d'emprunt de 81 044 € pour être porté au total à 2 739 290,58 € au titre de l'année 2019 (7 347 200 € - 4 688 953,42 € + 81 044 €). Ces emprunts sont des inscriptions qui ne seront pas forcément levés.*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget de la Ville pour l'exercice 2019 telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.**

## PATRIMOINE COMMUNAL

Rapporteur : Delphine RENAUDIN

■ **Délibération n° 65 : Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux relative à l'asservissement des portes d'encloisonnement des deux cages d'escalier à l'équipement d'alarme incendie de l'école élémentaire de la Fouilleuse**

La municipalité a décidé d'entreprendre des **travaux d'asservissement des portes d'encloisonnement existantes des deux cages d'escalier à l'équipement d'alarme incendie de type 4 de l'école élémentaire de la Fouilleuse. Ces travaux permettront de faciliter les déplacements des personnes entre le premier étage et le rez-de-chaussée.** Actuellement, il faut les maintenir manuellement ouvertes pour permettre le passage.

Ces travaux tiendront compte des besoins d'exploitation, de la réglementation en vigueur et des prescriptions éventuelles de la Commission de sécurité.

L'école constituant un établissement recevant du public, ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux.

**Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire, ou l'élu délégué, à déposer une demande d'autorisation de travaux relative à l'asservissement des portes d'encloisonnement existantes des deux cages d'escalier à l'équipement d'alarme incendie de l'école élémentaire de la Fouilleuse, située 1, avenue de Fouilleuse.**

■ **Délibération n° 66 : Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées du local paroissial 31, rue Royale**

La municipalité a décidé d'entreprendre des **travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées du local paroissial** situé 31, rue Royale, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé, voté en 2015. Ce programme très important, a permis la mise en accessibilité de la mairie par exemple.

Le local paroissial constituant un établissement recevant du public, ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux. Par ailleurs, il est sollicité une **demande de dérogation aux personnes en fauteuil roulant** car :

- la pente de la voie publique est supérieure à 6 %
- la largeur du trottoir est insuffisante pour l'installation d'une rampe amovible
- il est impossible techniquement et architecturalement d'installer un élévateur pour personne à mobilité réduite.

**Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire, ou l'élu délégué, à déposer une demande d'autorisation de travaux relative à la mise en accessibilité aux personnes handicapées du local paroissial situé 31, rue Royale.**

## URBANISME

Rapporteur : Abdel-Ilah AZMI

■ **Délibération n° 67 : Transfert d'office dans le domaine public communal de la partie haute de l'avenue Eugénie**

L'avenue Eugénie, desservant des ensembles d'immeubles et ouverte à la circulation publique, a vocation à intégrer le domaine public communal. La procédure de classement, soumise à enquête publique, est celle décrite à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme.

**L'enquête publique s'est déroulée du 11 au 26 juin 2019**, conformément à la délibération du 22 novembre 2018, approuvant les termes du protocole transactionnel entre la mairie et les copropriétaires de la partie haute de **l'avenue Eugénie** et à la délibération du 20 décembre 2018 décidant de recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le domaine public communal de cette voie.

**Les modalités de déroulement de l'enquête ayant été respectées et tous les participants à l'enquête ayant émis un avis favorable au projet de municipalisation de la partie haute de l'avenue Eugénie**, le commissaire enquêteur a considéré que les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête étaient conformes à la réglementation, qu'elles avaient permis une information suffisante du public et lui avaient donné toute la possibilité de s'exprimer librement.

Aucune remarque n'a été faite sur le site Internet, aucun courrier n'a été reçu. Une remarque a été inscrite sur le registre en dehors de la présence du commissaire enquêteur et quatre remarques ont été prises en compte lors de ses permanences. En conséquence, **le commissaire a donné, le 25 juillet 2019, un avis favorable au transfert de la partie haute de l'avenue Eugénie dans le domaine communal de la ville de Saint-Cloud.**

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert d'office dans le domaine public communal de la partie haute de l'avenue Eugénie. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à procéder à la transmission d'une copie du dossier au service du cadastre pour mise à jour et à la modification du tableau de classement de la voirie communale.**

## ESPACE PUBLIC, VOIRIE ET TRANSPORTS

Rapporteur : Dominique LEBRUN

■ **Délibération n° 68 : Concession de service public pour la gestion du stationnement payant sur la voirie et en ouvrage de la ville de Saint-Cloud – choix du délégataire et approbation du projet de contrat**

Le service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage a été confié en gestion déléguée à la société INDIGO par un contrat de délégation de service public pour une durée d'exploitation de 12 ans à compter du 1er mars 2010, arrivant à terme le 28 février 2022.

Par ailleurs, la Ville souhaite que le futur titulaire de la DSP soit associé en tant qu'expert et futur gestionnaire à la construction du parking des Avelines d'environ 170 places dès que le maître d'œuvre commencera à travailler sur les avant-projets.

Une première consultation a été lancée fin juillet 2018. Une seule offre avait été reçue : celle d'INDIGO PARKS. À l'issue de l'analyse de cette unique offre, le Conseil municipal a décidé de renoncer à poursuivre la procédure au motif d'intérêt général suivant : insuffisance de concurrence (délibération du 20 décembre 2018).

Le cahier des charges a depuis été modifié sur certains points et le 31 janvier 2019, le Conseil municipal a autorisé le maire à lancer une nouvelle consultation selon une procédure de délégation de service public.

À l'issue du délai de remise des offres, soit le 9 mai 2019, trois offres avaient été reçues dans les délais, dont celle d'INDIGO INFRA.

La commission de délégation de service public, réunie le 12 juin 2019, a invité le maire à engager les négociations avec les trois candidats.

À l'issue des phases de négociations, au regard des critères énoncés dans le cahier des charges, la société INDIGO INFRA arrive en tête du classement avec un effort financier important fait par la société et des garanties apportées quant à la qualité du service rendu.

L'ensemble des motifs du choix du délégataire et la présentation de l'économie générale du contrat de délégation ont été adressés à l'ensemble des conseillers municipaux dans lequel le maire évoque les points marquants et qualités de l'offre d'INDIGO INFRA.

Il est précisé enfin que la convention prend effet à compter de sa notification, s'agissant de la mission d'assistance du Concessionnaire à la définition et au suivi de la construction du parking de l'îlot des Avelines.

Sa prise d'effet est fixée aux dates suivantes pour les missions suivantes :

- Les travaux d'armement du parking (habillement et équipement de la coque brute) dès réception de l'ouvrage par le CONCÉDANT à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2021 ;
- La gestion et l'exploitation du stationnement des parkings M. Bonaparte et Huet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,
- La gestion et l'exploitation du stationnement payant en ouvrage dans le parc de l'îlot des Avelines et du stationnement payant sur voirie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

La convention est conclue pour une durée de **20 ans** à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022 et arrivera donc à échéance le 28 février 2042. Cette durée permet d'optimiser la viabilité économique du contrat, compte tenu du montant des investissements.

Le maire adresse ses remerciements à Dominique LEBRUN et aux services municipaux (technique, juridique et finances) qui ont fourni un très gros travail sur ce dossier. Le maire rappelle également que le groupe *Saint-Cloud, C'est vous* siège en Commission de délégation de service public et était présent lors des réunions.

**Le Conseil municipal approuve, à la majorité, la concession de service public pour la gestion du stationnement payant sur la voirie et en ouvrage de la ville de Saint-Cloud. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer le contrat et tout acte y afférent avec la société INDIGO INFRA.**

(3 votes contre de Marlène LABATUT, Loïc GUERIN et Géraldine MAGNIER et 2 absentions de Sophie MICHAUD et Élisabeth CALGARO, du groupe *Saint-Cloud, C'est vous*.)

■ **Délibération n° 69 : Adhésion de la commune de Linas (Essonne) au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz**

La commune de Linas, située dans le département de l'Essonne, relève actuellement du Syndicat intercommunal de Montlhéry (SIRM) pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz. Ce syndicat, regroupant les communes de Linas, la Ville-du-Bois et Montlhéry,

n'exerce plus la compétence de distribution d'électricité pour ces communes qui, dorénavant, est exercée par la Communauté d'agglomération Paris-Sarclay.

**Le Syndicat intercommunal de Montlhéry (SIRM) entend rétrocéder la compétence du gaz aux collectivités qui le composent. La commune de Linas s'est donc rapprochée du SIGEIF afin de lui confier cette mission.** Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Comité du SIGEIF a ainsi autorisé cette adhésion.

En application du Code général des collectivités territoriales, cette délibération a été notifiée aux collectivités du SIGEIF afin qu'elles se prononcent sur l'adhésion de cette nouvelle commune.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Linas au SIGEIF pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.**

## POLITIQUE DU HANDICAP

Rapporteur : Sacha GAILLARD

■ **Délibération n° 70 : Rapport annuel 2018 de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA)**

Les communes de plus de 5 000 habitants doivent disposer d'une **Commission communale pour l'accessibilité (CCA)**, composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers, d'associations représentant les personnes handicapées et les personnes âgées et de représentants des acteurs économiques de la Ville.

Cette commission a, parmi ses missions, celle de dresser régulièrement le constat de l'état d'accessibilité du territoire tant sur le plan du bâti, du logement, que de l'espace public ou des transports et de proposer des projets d'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant.

Cette commission est également chargée de suivre l'évolution des dépôts d'Ad'Ap des établissements recevant du public (ERP) du territoire de la commune.

**Le jeudi 20 juin 2019, le rapport dressant l'inventaire des actions réalisées durant l'année 2018 a été présenté à la CCA.**

**Ce rapport, validé par la commission et annexé à cette délibération, doit être porté à la connaissance du Conseil municipal avant transmission au Préfet du département des Hauts-de-Seine.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'accessibilité 2018 de**

la Commission communale pour l'accessibilité, qui sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

## **PETITE ENFANCE, ÉDUCATION ET JEUNESSE**

Rapporteur : Brigitte PINAULDT

### ■ Délibération n° 71 : Désaffectation partielle de l'école Pasteur

Les travaux de réhabilitation du marché des Avelines sont incompatibles avec le fonctionnement du jardin d'enfants associatif accueillant 20 enfants de plus de 20 mois, l'atelier d'éveil La Palette enchantée au 38-40, boulevard de la République.

Afin de poursuivre l'accueil de ces enfants, ce jardin d'éveil sera installé dans une partie des locaux de l'école maternelle Pasteur à compter du 6 janvier 2020 : deux salles pouvant être à usage de classe, une partie des toilettes et du hall, ainsi qu'une partie de la cour. Les travaux vont avoir lieu en octobre et décembre lors des périodes de fermeture des crèches.

Cette configuration est une opportunité de mettre en place des partenariats entre l'école, l'accueil de loisirs et le jardin d'éveil mais également, à proximité, l'école Allemande Internationale de Paris et l'école Montessori bilingue. Elle permet aux professionnelles du jardin d'éveil d'insuffler une nouvelle dynamique au projet pédagogique de l'établissement.

Ce projet a été présenté aux représentants de parents d'élèves de l'école Pasteur, puis à l'ensemble des familles les 5 et 19 juin 2019. Cette concertation a permis de réfléchir conjointement à des aménagements mis en place par la Ville dès la rentrée 2019 :

- dotation de chaque classe de l'école maternelle Pasteur d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles ;
- renforcement de la direction de l'accueil de loisirs en affectant une personne formée au Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports ;
- et installation d'un préau couvert dans la cour de l'école.

Il appartient au Conseil municipal, compte tenu des besoins du service public des écoles, de prendre les décisions de désaffectation des terrains dont la commune est propriétaire.

Le Préfet des Hauts-de-Seine, sollicité sur cette désaffectation conformément à la loi, a émis un avis favorable par courrier du 27 septembre 2019.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désaffectation partielle de l'école Pasteur.**

## **CULTURE**

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

### ■ Délibération n° 72 : Prolongation de la validité des cartes cinéphiles et Pass Bac aux 3 Pierrots

Les 3 Pierrots ont fermé le 3 juin dernier pour cause de travaux de chauffage/ventilation/climatisation, et ce pour une période de quatre mois. La carte Cinéphile, en vente aux 3 Pierrots, donne un tarif préférentiel à ceux qui en sont titulaires, et ce, pour une durée d'un an à compter de la date d'achat de cette carte. Les titulaires de la carte ayant été pénalisés du fait de la fermeture, il est proposé de prolonger le bénéfice de cette carte pour trois mois supplémentaires.

Cette prolongation de trois mois sera accordée sur présentation d'une carte nominative remise gratuitement, à l'accueil des 3 Pierrots, à partir de la réouverture du cinéma, soit le 16 octobre 2019.

Il est également proposé de prolonger la durée de validité des cartes Pass Bac remises aux bacheliers ayant reçu la mention TB en 2018, jusqu'au 31 décembre 2019.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prolongation de la validité des cartes Cinéphile et Pass Bac aux 3 Pierrots.**

### ■ Délibération n° 73 : Fixation des tarifs à la boutique du musée des Avelines

Dans le cadre de l'exposition *Les derniers feux du palais de Saint-Cloud* qui se tiendra au musée des Avelines du 10 octobre 2019 au 23 février 2020, la Ville souhaite élargir l'offre proposée aux visiteurs en concevant des produits dérivés gourmands mettant en valeur l'exposition.

Il a été fait appel pour cela à l'entreprise clodoaldienne Noir, Blanc, Lait, bénéficiant du Label Saint-Cloud et fabriquant ses chocolats sur Saint-Cloud, pour concevoir des chocolats en lien avec l'exposition qui seront vendus à la boutique du musée.

Le premier chocolat est une plaque de chocolat de 12 x 12 cm de côtés floquée d'une reproduction de la photo en couleur de la façade du palais de Saint-Cloud et le deuxième chocolat est une bouchée à la violette au chocolat noir.

Les prix de vente sont fixés à 5 € la tablette et à 4 € la bouchée. L'objet de cette délibération est donc de fixer le prix de vente des chocolats à la boutique du musée des Avelines.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la boutique du musée des Avelines.**

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

### ■ Délibération n° 74 : Modification du tableau des effectifs au 15 octobre 2019

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Huit postes sont créés permettant l'adaptation des effectifs aux besoins de la collectivité et portant temporairement les effectifs budgétaires à 524.

**Ces dispositions sont approuvées unanimement.**

### ■ Délibération n° 75 : Modification de la délibération créant l'emploi d'Ingénieur territorial – Directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'un agent municipal, il est proposé que l'agent nommé sur ce poste soit rémunéré sur la base du 8e échelon du grade d'Ingénieur territorial, compte-tenu de son profil, de ses diplômes et de son expérience.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la délibération créant l'emploi d'Ingénieur territorial – Directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités.**

## QUESTIONS DIVERSES

**Le maire :** Nous en avons fini avec les délibérations. Nous avons deux questions du groupe *Saint-Cloud, C'est vous*, Loïc GUÉRIN.

**Le groupe *Saint-Cloud, C'est vous***

### 1) Figuier rue de l'Église

Pourriez-vous me confirmer la réponse donnée en commission concernant le figuier rue de l'Église ? Certains Clodoaldiens nous avaient fait part de l'abattage envisagé par le Syndic TRODE du figuier situé rue de l'Église, trouvant prétexte d'une lettre que la mairie avait adressée informant qu'elle avait demandé de le couper. Ce qui ne nous avait pas convaincu, c'est pour cela que nous avons attiré votre attention là-dessus afin d'intervenir. Ce qui a évoqué une seconde question ; nous savons

que certains PLU protègent les arbres comme c'est le cas dans certaines communes voisines, quelles sont les règles particulières qui sont imposées par la municipalité ? Sachant que Saint-Cloud, ce dont nous nous réjouissons, a adhéré à la Charte de la protection des arbres, proposée par le département des Hauts-de-Seine (**question présentée par Loïc GUÉRIN**).

**Dominique LEBRUN** répond que concernant le figuier de la rue de l'Église, en juillet, la Ville avait demandé au Syndic de copropriété d'élaguer l'arbre qui constituait un obstacle pour le dispositif de la vidéo protection. Le syndicat a répondu en septembre qu'il allait couper l'arbre. Il a demandé s'il y avait besoin d'une autorisation. La Ville a répondu rapidement qu'il n'obtiendrait pas d'autorisation car cela ne se justifiait pas. L'arbre sera donc élagué puisque le syndicat a entrepris de faire un devis en ce sens.

Sur le second point, chaque année, la Ville fait un diagnostic de son patrimoine arboricole, à partir de son logiciel. Le diagnostic détermine l'état sanitaire des arbres et permet d'identifier les arbres morts ou infectés. Mais, concernant les arbres chez les particuliers, la Ville n'est pas toujours informée de la santé des arbres. De plus, plusieurs critères rentrent en compte quand il s'agit d'arbres chez les particuliers. En cas de copropriété, il faut que l'ensemble des copropriétaires soient tous d'accord pour faire la déclaration préalable. L'état et la taille de l'arbre comptent également. **Dominique LEBRUN** prend l'exemple de sa copropriété où une déclaration préalable a été obtenue pour cinq marronniers qui posaient problème et qui ont été abattus.

Il rappelle le marronnier tombé sur les toits des garages et qui allait jusqu'aux voies du tram. La circulation avait été interrompue pendant cinq heures. Personne ne pouvait se douter que cet arbre présentait un problème quelconque avant cela.

**ÉRIC BERDOATI :** En complément de cette réponse, je précise qu'il y a un atlas des arbres remarquables au niveau du département. La Ville a signé cet atlas qui est une préconisation, une sauvegarde éventuelle. Il permet dans certains cas de protéger les arbres. Il existe mais aujourd'hui si vous voulez refuser une autorisation d'urbanisme, il n'est pas un moyen de droit légitime pour justifier le refus. J'ai eu le cas dans la ville, j'ai dû refuser un permis car il y avait un arbre qui faisait partie de l'atlas des arbres remarquables et clairement ça ne tenait pas en droit. C'est une déclara-

tion d'intention, un peu comme l'annexe au PLU où nous indiquons un certain nombre de maisons remarquables, mais cela n'a aucune valeur et ne constitue qu'un moyen de dissuasion.

Concernant le second point, il y a en effet des conditions très strictes dans notre PLU. Mais quand un arbre n'est pas sur le domaine public, pour réguler le comportement de certains particuliers sur leur propre parcelle, des règles existent : il y a obligation d'un arbre pour 100 m<sup>2</sup>, si un arbre est abattu il faut en replanter deux... 6 000 arbres environ sont recensés sur le domaine public.

## **2) Convention conclue entre La Poste et le magasin FRANPRIX**

Avez-vous, suite au précédent Conseil municipal et aux questions posées par notre Groupe, finalement pris connaissance de la convention conclue entre la Poste et le magasin Franprix, concernant la durée du contrat, la pérennité... ? (**Question présentée par Loïc GUÉRIN**)

**Caroline CHAFFARD-LUÇON** répond qu'elle n'a pas eu accès à la convention, mais que les deux parties ont bien voulu lui dire que le contrat est d'une durée de trois ans reconductible.

## **3) Coût de l'opération du marché des Avelines**

Nous souhaitons obtenir les derniers chiffres s'agissant du coût global de l'opération du marché des Avelines ainsi que les différentes contributions des différents acteurs. D'où viennent les subventions ? (Municipalité, Département, etc...) Même si les travaux n'ont pas commencé, vous avez peut-être une grille avec ces informations. (**Question présentée par Loïc GUÉRIN**)

**Caroline CHAFFARD-LUÇON** indique que ces informations ont été publiées dans le magazine du mois de septembre et affichées sur la maquette qui a été présentée au marché durant le mois de septembre.

## **4) Stabilité du balcon du presbytère**

**Le Père GREENSLADE** a semble-t-il rapporté une difficulté avec balcon du presbytère, qui menacerait ruine depuis longtemps déjà, sans action probante de la part de la Municipalité jusqu'ici. Pourriez-vous nous indiquer ce qui a été fait ou va être fait sur ce point, peut-on faire quelque chose pour qu'il se sente bien chez nous ? (**Question posée par Marlène LABATUT**)

**Delphine RENAUDIN** répond qu'elle est ravie d'accueillir à nouveau le Père GREENSLADE, mais il se trouve que le service bâtiment n'est pas un service

ouvert au public. Elle rappelle que ce service n'a pas à être saisi directement, sauf en cas de péril comme un problème de stabilité d'un mur par exemple. Le service n'a pas à répondre en public à des questions qui ne relèvent pas d'un ERP mais du patrimoine communal privé que la commune entretient évidemment, en lien avec le service logement. Elle indique que le sermon de notre nouveau curé ne constitue pas une saisine du service bâtiment ! Il se trouve que tout le monde n'a pas à se mêler de savoir si l'heure a sonné de repeindre la salle de bain ou la cuisine de tel ou tel logement privé de la ville. Sinon on ne s'en sortirait pas ! En l'occurrence, il se trouve que nous entretenons les meilleurs rapports avec nos voisins d'en face et que nous savons que le plafond du balcon, à force de servir de parapluie, a vieilli ; il s'agit d'entretien courant, et nous savons qu'il n'y a aucun péril en la demeure. Tous les ans, nous portons à nos budgets les sommes nécessaires pour l'entretien courant. Tout n'est malheureusement pas faisable en une saison.

## **5) Éligibilité à la fibre**

Il semble que nombre de nos concitoyens ne sont toujours pas éligibles à la fibre et semblent ne pas être à même d'obtenir ce service. Nous souhaiterions faire un point sur le déploiement en question. Il y a de nombreuses concernées comme la rue de la Redoute qui vient d'être refaite, une partie de la rue de l'Église, également des sociétés comme le cabinet Trodé qui l'a signalé depuis plus d'un an. De plus, les Clodoaldiens ne savent pas à qui s'adresser, est-ce à Covage, à Axien ? (**Question posée par Marlène LABATUT**)

**Vincent JACQUET** répond que l'Arsep, organisme d'État, dit que la commune est fibrée et raccordable à plus de 80 %. Il y a 15 000 logements qui sont susceptibles d'avoir une fibre raccordée, aujourd'hui, nous sommes à plus 14 000. Il y a 1 an, nous en avions 1 000. Il est donc vrai qu'il reste encore 1 000 logements à raccorder. Dans ces 1 000 logements on trouve des immeubles qui n'ont pas signé de convention, ce qui naturellement contraint l'installation. Puisque le groupe *Saint-Cloud*, c'est vous se fait le porte-parole de quelques militants en ce moment, monsieur JACQUET indique avoir reçu un mail de l'agence Trodé dans lequel était un certain nombre d'adresses où la fibre ne fonctionnait pas. Il a expressément répondu après vérification et a eu un retour quatre mois après. À chaque fois qu'un habitant pose une question à la mairie, nous apportons une réponse. La première chose à faire

est de se rapprocher de l'opérateur qui est en charge dans la commune. À ce jour, celui qui est le plus déployé est Orange. Donc, il faut aller vérifier sur le portail d'Orange si vous êtes éligibles ou non. Si vous ne l'êtes pas et que vous êtes dans un immeuble, il faut savoir si l'immeuble a signé une convention. Il existe des cas plus compliqués, notamment où l'adresse de résidence n'est pas la même que l'adresse référencée. Chaque fois qu'une adresse est référencée auprès de Covage, elle est rétablie et diffusée chez tous les opérateurs.

Un dernier point, Orange, Bouygues et Free ont des actions de droit privé en termes de déploiement commercial. Ils décident de déployer une rue ou non. Orange a décidé de déployer sur toute la ville. Ce n'est pas le cas de Free qui déploie au fur et à mesure des demandes. Vous pouvez avoir Free, être activable chez Orange et non chez Free, ce n'est pas pour autant que vous n'avez pas accès à la fibre, vous n'avez pas accès au bouquet Free. Vincent JACQUET dit savoir que ce sujet mobilise beaucoup les services de madame MONS, Directrice des services techniques, qu'il remercie, mais sachez que nous faisons au mieux.

**Vincent JACQUET** précise encore que Bouygues est rattaché sur le même domaine qu'Orange et que les deux opérateurs ont pris une décision sur la ville : quand Orange est déployé, Bouygues l'est également. SFR ne fait pas de fibre à la maison sur la ville, il utilise son ancien réseau. Mais il y a du 100 Mo de disponible sur SFR et Numéricâble. Ce n'est pas la fibre, certes, mais du très haut débit, comme ce que beaucoup d'habitants satisfaits utilisent.

## 6) Question relative aux arbres

Pour en revenir aux arbres ; pourquoi avoir coupé aussi haut les branches basses des arbres de la rue du Mont-Valérien sachant qu'aucun être humain ne mesure cinq mètres de haut ? Pourquoi en plein été quand la voûte verte magnifique précédant cet élagage drastique apportait la fraîcheur nécessaire y compris en septembre et des abris pour la faune sauvage dont les oiseaux ? (**Question posée par Sophie MICHAUD**)

**Dominique LEBRUN** répond que le tunnel posait quelques problèmes de luminosité, était très sombre et qu'il existait une vraie demande de la part des habitants pour que la Ville s'en occupe. Nous avons souhaité garder la forme et la voûte ne peut être gardée à cette hauteur. À certains endroits, les branches tombaient et se retrouvaient

à deux mètres au lieu de cinq mètres. Monsieur LEBRUN pense avoir fait preuve de pragmatisme même s'il a conscience que cela a été fait de manière un peu drastique. Il y avait peu d'agents en août pour suivre l'affaire. Ça va repousser et à l'avenir nous ne toucherons plus en bas. Vous verrez que l'an prochain on aura un vrai passage et les lampadaires seront utiles.

**Sophie MICHAUD** : Pour les lampadaires, j'ai remarqué que la plupart sont encore dans les branches, ce n'est pas un bon argument. Pour l'élagage les branches charpentières ne repoussent pas, donc la voûte est perdue. Quand à élaguer de façon aussi drastique ça ne se fait plus dans beaucoup de villes, il faut un élagage doux.

Pour conclure sur le sujet, je vais vous citer une phrase de Francis HALLÉ qui est botaniste : « Les arbres sont des êtres vivants, ils ont besoin d'air, d'eau, de lumière, de vie sociale, d'espace et de temps. Ils sont beaux, utiles, discrets, robustes, silencieux, autonomes, rassurants, faciles à satisfaire et d'une complète non-violence. » Parmi vous les élus, qui peut en dire autant !

Pourquoi les jeunes arbres et arbustes de la rue du Calvaire, de la rue du Mont-Valérien, de l'avenue Francis-Chaveton, et d'autres rues de Saint-Cloud n'ont-ils pas été arrosés provoquant ainsi 20 % d'arbustes morts ?

**Dominique LEBRUN** répond qu'il ne peut être affirmé que les arbustes n'ont jamais été arrosés. Ils l'ont été au moins une fois par semaine, ce qui cette année en effet n'était pas suffisant. Ces arbres sont plantés avec garantie de reprise et les entreprises qui les plantent, s'ils meurent les replantent, ce qui va être fait au mois de novembre. Nous avons eu un été chaud et les réserves d'eau posaient aussi des problèmes.

## 7) Question relative au cadre de vie

Plusieurs Clodoaldiens nous ont fait part de leur inquiétude en évoquant une dégradation de leur cadre de vie. Ils nous ont indiqué que, depuis la mise sous carence de la ville, des logements sociaux vides étaient affectés à des familles dont un certain nombre semble poser des difficultés importantes (incivilités multiples, infractions répétées).

Ils nous ont rapporté avoir été témoins de vente de drogue, au vu et au su de tous, entre la ligne de tram et l'immeuble rue du 18 Juin.

Nous souhaiterions savoir ce qui a été entrepris auprès du préfet et/ou des services de police afin

de mettre un terme à ces infractions et nuisances ?  
(Question posée par **Élisabeth CALGARO**)

**ÉRIC BERDOATI** : Votre question mélange plusieurs sujets ; il y a la politique de peuplement dans les logements sociaux qui permet d'avoir un équilibre social, ce qui est possible quand les élus locaux sont concertés ou concernés par les personnes à qui un logement social est affecté. Nous pouvons avoir un avis pour maintenir un certain équilibre dans un immeuble social. Jusqu'en 2017, 32 communes des Hauts-de-Seine géraient la délégation du contingent préfectoral. Malheureusement, les services de la préfecture n'ont pas renouvelé la convention de gestion pour ces communes et le Préfet a récupéré cette gestion. Nous savons qu'une diversité est nécessaire dans ces immeubles ; avoir différents types de cellules familiales dans un même immeuble social est très bénéfique de façon à ce qu'une fraternité se mette en place. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a trois catégories de logements sociaux, les PLAI, PLUS, et les PLS. Par contre, quand le Préfet récupère la délégation du contingent, il met principalement des DALO (public prioritaire relevant du droit au logement), ce qui n'est pas spécifique à la ville. À un moment, regrouper des personnes qui ont besoin d'un soutien qu'ils n'ont pas car les associations n'ont pas les moyens humains de subvenir à leurs besoins, cela pose un certain nombre de problèmes. Lorsqu'on veut travailler intelligemment sur le logement social, on fait ce qu'on appelle une politique de peuplement afin d'obtenir un équilibre social. Les élus locaux sont les mieux placés pour le faire, mais depuis que les communes n'ont plus cette délégation nous sommes en grande difficulté. Avec mes collègues des Hauts-de-Seine nous faisons ce constat déplorable. Le travail qui a été fait depuis des années par les services logements et les services sociaux des communes sont en difficulté. J'ai fait un certain nombre de propositions afin de revenir à une politique de logement social plus structurée qui permet son accessibilité et aussi sa sortie. Ce n'est malheureusement pas d'actualité. Je ne peux pas dire que les 32 maires qui n'ont plus la main sur le contingent préfectoral ont une écoute accrue des services préfectoraux sur le sujet. Nous espérons qu'un jour l'État fasse à nouveau confiance aux élus locaux. Sachez qu'il s'agit là d'une constance des services de l'État, quel que soit les dirigeants politiques.

Ensuite, les problèmes de drogues sur la commune n'ont rien à voir avec le logement social. C'est un sujet de maintien de l'ordre et de compétence de

la police nationale. La police municipale n'a ni les prérogatives, ni le droit d'investiguer dans des enquêtes liées à des trafics de stupéfiants. Nous communiquons avec nos collègues de la police nationale dès que nous avons des informations, nous avons fait des interpellations en juillet également. À Saint-Cloud nous n'avons pas les dealers mais nous avons les clients. Sachez que nous restons très vigilants sur ce sujet.

### **Le groupe Saint-Cloud Rive-Gauche**

#### **1) Carencement de la ville**

Pourrait-on avoir un point de situation sur le carencement de la ville ? Où en est la ville de la nouvelle procédure qu'elle a intentée ? (Question présentée par **Xavier BRUNSCHVICG**)

**Éric BERDOATI** : C'est simplement le déroulé du droit français. Il y a un arrêté préfectoral au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui nous a mis en état de carence, conformément au droit français nous avons fait un recours devant le tribunal administratif pour contester cet arrêté. C'est un recours sur le fond donc la procédure suit son cours. Ensuite, nous avons intenté une procédure en référé où nous avons obtenu gain de cause par une ordonnance qui a débouté le Préfet et annulé l'arrêté de carence. Nous n'avons plus été carencés pendant quelques mois, puis le Préfet a mis en place une disposition de procédure du code de justice administrative qui pouvait contester l'ordonnance et il a eu gain de cause en mai 2019. Nous avons fait un pourvoi en cassation et nous attendons que le Conseil d'État se prononce. Le rapporteur est sur le dossier depuis le 4 juillet donc je pense que le Conseil d'État se prononcera avant la fin de l'année. Pour la procédure sur le fond, l'instruction a été clôturée le 20 août dernier, donc nous attendons l'audience dans les meilleurs délais, je l'espère. Notre dossier est structuré et concret et je pense qu'il permettra d'obtenir gain de cause. Nous estimons que la décision qui a été rendue et qui nous a été défavorable s'est bien gardée de nous donner tort sur le fond. Elle a été motivée sur le défaut d'urgence. Lorsque vous faites une procédure en référé, il faut qu'il y ait un motif de droit légitime sur le fond, notre argumentaire était solide sur le fond, ce qui a été reconnu lors de l'ordonnance où le Préfet a été débouté. L'ordonnance suivante qui a pris un avis contraire s'est justifiée uniquement sur le fait qu'il n'y avait pas d'urgence donc la décision de référé ne pouvait être validée. C'est à ce titre que nous avons fait le pourvoi en cassation qui va étudier uniquement la forme de la procédure.

Pour votre information, dans une position assez différente mais paradoxalement un peu similaire de la nôtre sur l'argumentaire, en juillet 2019 la Cour administrative de Versailles a donné raison à la Ville de Neuilly au motif de fond que la ministre de la cohésion des territoires qui avait pris la décision de carencer cette ville avait commis une erreur manifeste d'appréciation car il y a une incohérence entre les chiffres opposables dans le cadre de la période triennale de l'arrêté et la capacité de la ville à produire ces logements. La Ville de Neuilly qui avait perdu en première instance au tribunal administratif, a gagné en cour d'appel.

C'est encourageant pour nous puisque nous défendons les intérêts de notre commune comme Neuilly. Nous dénonçons également la mécanique de comptage de la période triennale qui ne correspond pas à la réalité urbaine de notre commune. Le débat n'est pas de savoir si nous voulons ou pas du logement social dans notre ville, mais si on accepte ou pas une densité supérieure pour notre ville. Je rappelle que pour avoir 25 % de logements sociaux il nous faudrait construire 1 000 logements supplémentaires dans la commune. Ces constructions de logements, qu'ils soient sociaux ou en accession à la propriété, équivalent à une densification de la ville que nous refusons.

**Xavier BRUNSCHVICG** : Je ne vais pas relancer le débat mais vous savez très bien que nous ne sommes pas obligés de densifier pour avoir d'avantages de logements sociaux. Il y a aussi des requalifications, comme dans chaque nouvelle construction d'immeuble il y ait une part de logement social, nous avons parlé de l'immeuble qui a été vendu aux enchères qu'on aurait pu transformer en logement social ce qui n'aurait pas été une densification puisque la maison existait déjà.

**Éric BERDOATI** : Je ne peux pas vous laissez raconter n'importe quoi. Vous parlez d'un immeuble alors que c'est une maison de 140 m<sup>2</sup>. Il n'y a pas un bailleur social qui aurait acheté une maison au prix d'1,3 million d'euros pour la transformer en logement social, ce n'est pas raisonnable.

Ensuite, vous parlez de constructions neuves, mais cela revient à de la densification. Nous avons un objectif de maintien de la population à 30 000 habitants. En 50 ans, c'est 1 200 habitants en plus dans la croissance de notre ville. Cet objectif de maintien de la population est donc contraire à la densification de notre ville.

## **Question suivante.**

### **2) Question relative aux déplacements à vélo**

Bien que, selon Éric Berdoati Maire de Saint-Cloud : « le vélo c'est bien mais pas en ville », la demande de la population ne cesse de croître en la matière.

Êtes-vous toujours hostile à l'octroi d'une prime d'achat au vélo électrique, que toutes les villes font, pour les Clodoaldiens ?

De nouvelles pistes cyclables sont-elles prévues dans un avenir proche ?

Pourquoi la nouvelle piste cyclable boulevard de la République n'est-elle que partielle et pourquoi n'est-elle pas en site propre ? N'auriez-vous pas pu demander au département de respecter cette exigence ? Nous proposons le prolongement de la passerelle de l'Avre au-dessus de la départementale côté Boulogne pour un accès sécurisé et fluide au Bois de Boulogne. Pouvez-vous entamer de vraies discussions avec la mairie de Paris à ce sujet.

Nous proposons la mise à disposition par la ville d'un atelier de vente et de réparation de vélos qui serait géré par une entreprise ou une association avec des emplois aidés d'insertion. Pouvez-vous nous proposer un emplacement ? (**Question présentée par Xavier BRUNSCHVICG**)

**Dominique LEBRUN** : Concernant l'octroi d'une prime d'achat au vélo électrique, il s'agit d'une compétence du territoire POLD aujourd'hui. De plus, il y a au moins onze villes qui ne le font pas car POLD n'a pas pris cette décision. Les Villes de Rueil-Malmaison et Suresnes l'on fait quelques temps jusqu'à épuisement des crédits. La Région Île-de-France a fait des propositions afin de louer un vélo électrique pour 40 € par mois pendant six mois et surtout madame PÉCRESSE vient d'annoncer que dès janvier prochain, tous les franciliens pourront obtenir une subvention de 500 € pour l'achat d'un vélo électrique.

Notre objectif financier est la mise en place de trois stations Vélib' de vélos électriques qui vont coûter 30 000 € par an à la Ville, avec la demande d'une quatrième. Nous allons mettre en place une station Véligo de 40 places au-dessus de la gare, c'est un investissement de 100 000 €, même si nous allons être subventionnés par la Région il y aura environ 10 000 € par an d'entretien.

Ensuite, le terme piste cyclable veut dire qu'il s'agit d'un site propre avec une protection. Nous allons avoir du mal à installer d'autres pistes

cyclable sur la commune. Sur le boulevard de la République le Département s'est contenté d'installer des bandes cyclables uniquement car il a respecté nos exigences. Les solutions qui ont été retenues à notre demande étaient l'installation de bandes cyclables avec un espace pour l'ouverture des portes de voitures stationnées sur la partie montante. Nous n'avons pas d'autre solution hormis supprimer du stationnement ce qui n'aurait pas été judicieux.

La remontée de l'avenue du Général-Leclerc jusqu'au Monoprix se fera de la même façon, par une bande cyclable avec un élargissement du trottoir pour favoriser la sécurité des piétons.

Par contre, au Pré Saint Jean une piste cyclable est en cours d'installation puisqu'il y a de la place.

Nous tenons compte des possibilités de la ville pour répondre au mieux aux attentes des cyclistes.

La passerelle de l'Avre concerne la Ville de Paris et en partie le Département, notre priorité est l'utilisation des cyclistes de la passerelle. Nous avons eu des échanges avec la Ville de Paris pour qui il est hors de question de favoriser le passage des cyclistes sur la passerelle où à certains endroits les gardes corps atteignent les 95 cm de haut. Cela ne respecte pas les règles de sécurité. Suite à leur étude le rehaussement des gardes corps est estimé à 1 million d'euros, ce qui n'est pas leur priorité.

Pour l'atelier de vente et de réparation de vélos, je pense qu'il y a une attente forte et que l'idée est intéressante pour le futur, même si le marché propose des services un jour tous les quinze jours.

### 3) Interdiction du glyphosate

Daniel CUEFF, Maire de LANGOUËT en Ille-et-Vilaine, a interdit la pulvérisation de glyphosate à moins de 150 mètres d'habitations. Gennevilliers et Sceaux ont quant à eux interdit l'utilisation complète du glyphosate sur leur territoire. Le glyphosate est en effet interdit à la vente pour les particuliers mais il reste disponible pour les professionnels. Face à l'inaction et au recul incessant du gouvernement, l'exemplarité et la prises d'initiatives locales nous apparaissent comme primordiales.

Quelle est la position de la Ville sur cette question? Le glyphosate est-il encore utilisé par les services de la Ville?

(Question présentée par Xavier BRUNSCHVIGG)

**Dominique LEBRUN** : Les services de la Ville n'ont pas utilisé de glyphosate en 2019 à part au cimetière. Nous sommes passés de 53000 € d'entre-

tien des trottoirs à 68000 € cette année avec un résultat moins convaincant. Nous sommes passés de trois passages à quatre mais la Ville n'utilise plus de glyphosate.

Ensuite, les maires qui prennent des arrêtés à quelques mois des municipales savent pertinemment qu'ils vont être annulés par le Préfet parce que c'est une compétence de l'État. Chacun fait ce qu'il veut, mais nous attendons que le gouvernement agisse sur le sujet.

**La séance est levée à 00h05**

■ Fait à Saint-Cloud,  
signé le 11 octobre 2019

Le maire



Éric BERDOATI



## DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 3 juillet : 91-99, boulevard Senard (changement de fenêtres)
- 5 juillet : 11, rue d'Orléans (création de trois fenêtres de toit)
- 8 juillet : 29, avenue Alfred-Belmontet (réfection partielle de mur)
- 10 juillet : 6, rue Pigache (ravalement, modification de façade et élargissement d'un portail)
- 10 juillet : 76, boulevard de la République (ravalement)
- 10 juillet : 57 bis, boulevard Senard (création d'une fenêtre de toit)
- 10 juillet : avenue Bernard-Palissy, rue Michel-Salles et rue de la Source (bornes textiles)
- 10 juillet : 101, boulevard de la République (clôture)
- 10 juillet : 2, avenue des Vignes (agrandissement d'une fenêtre)
- 15 juillet : 39, rue du Val d'or (fermeture d'une loggia)
- 17 juillet : 104, rue de Garches (extension d'une maison individuelle)
- 18 juillet : 38, rue de Garches (création de lucarnes)
- 22 juillet : 111, boulevard de la République (modification de façades)
- 25 juillet : 13, rue Gounod (pose d'un store)
- 25 juillet : 69, rue de l'Avre (extension d'une maison individuelle)
- 25 juillet : 37, avenue Clodoald (remplacement de tuiles)
- 25 juillet : 8, rue de Montesquiou (création d'une fenêtre et d'une baie vitrée)
- 25 juillet : 3, rue Feudon (abattage de cinq arbres)
- 1<sup>er</sup> août : 7, rue Dailly (modification de devanture)
- 1<sup>er</sup> août : 131, avenue de Maréchal-Foch (installation d'une fenêtre de toit)
- 20 août : 25, rue Armengaud (remplacement de volets)
- 20 août : 28, rue Alfred-Belmontet (ravalement)
- 20 août : 53 bis, avenue du Maréchal-Foch (ravalement)
- 20 août : 3, boulevard Jules-Peltier (remplacement d'un portail)
- 20 août : 1, rue de la Redoute (création de quatre fenêtres de toit)
- 20 août : 29, rue Royale (ravalement)
- 21 août : 1, rue de la Source (ravalement)
- 28 août : 22, rue Ernest-Tissot (modification de façade)
- 28 août : 9, allée Foch (création de trois fenêtres de toit)
- 2 septembre : 35, rue Dailly (locaux de stockage et clôture)
- 2 septembre : 14, avenue des Vignes (création d'un auvent et d'une terrasse, agrandissement de baies et ravalement)
- 3 septembre : 11, rue Armengaud (pose d'un portail et d'un portillon)
- 3 septembre : 12-14, rue de Buzenval (pose d'un portail et d'un portillon)

- 3 septembre : 12, rue Ferdinand-Chartier (antennes relais)
- 3 septembre : 19, avenue Duval-le-Camus (abattage d'un arbre)
- 10 septembre : 16, rue Dailly (ravalement)
- 11 septembre : 91-99, boulevard Senard (rampe d'accès, ascenseur PMR et escaliers d'évacuation)
- 11 septembre : 5, rue Dantan (ravalement)
- 11 septembre : 8 bis, rue de Montesquiou (modification de façade et de toiture)
- 11 septembre : 5, rue Pasteur (ravalement)
- 11 septembre : 45, quai du Président-Carnot (véranda)
- 16 septembre : 31, rue des Tennerolles (modification d'une fenêtre)
- 18 septembre : 19, avenue Alfred-Belmontet (construction d'une véranda)
- 23 septembre : 11, avenue du Maréchal-Foch (modification de façade)
- 23 septembre : 68, rue de Garches (extension d'une maison individuelle)
- 23 septembre : 4, allée Foch (extension d'une maison individuelle)
- 23 septembre : 143 bis, avenue du Maréchal-Foch (remplacement de clôture et installation de portails)
- 23 septembre : 3, rue de Crillon (réfection de toiture et remplacement d'un vasistas)
- 23 septembre : 65 bis, rue Sevin-Vincent (remplacement de fenêtres)
- 30 septembre : Parc de Béarn (clôtures et portillons)

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :**

- 15 juillet : 136, rue de la Porte jaune (extension d'une maison individuelle)
- 27 août : 14-16, rue Pasteur (extension d'un établissement médical)
- 27 août : 26-28, rue du Mont-Valérien (construction d'un immeuble de 25 logements – permis modificatif)
- 28 août : 44, avenue Clodoald (restructuration d'une maison individuelle)
- 30 août : 4, rue de Buzenval (construction d'un immeuble de seize logements)
- 30 août : 30, rue Pasteur (surélévation d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 4 septembre : 1, rue Laval (construction d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 9 septembre : 7, avenue Alfred-Belmontet (construction d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 10 septembre : 71, boulevard Senard (construction d'un immeuble de dix logements)
- 12 septembre : 92, rue des Tennerolles (extension d'une maison individuelle)
- 13 septembre : 15, rue Preschez (extension d'une maison individuelle)
- 23 septembre : 7, rue André-Chevillon (extension d'une maison individuelle)
- 27 septembre : 60, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)
- 1<sup>er</sup> octobre : 17, rue des Girondins (extension d'une maison individuelle)

## ACTES ENREGISTRÉS DU 19 JUIN AU 21 SEPTEMBRE

### NAISSANCES

Pablo-Leonard Greurus ■ Paul Vernay ■ Sixtine Le Bourgeois ■ Madeleine de Vigouroux d'Arvieu ■ Luka Nicolas ■ Lorenz Plumeyer ■ Mickaël Puygrenier ■ Alexandre Dorge ■ Phénix Samaha ■ Adèle Guichard ■ Charlie Leotard Côte ■ Nour Lahbichi ■ Yara Bayoudh ■ Georges Grousselas ■ Olympe Cao ■ Naël Abdelkader ■ Simon Henrion ■ Anna El Idrissi ■ Jaron Krief ■ Sonia Sydoruk ■ Melchior Vuibert ■ Enaël Guillaume ■ Ava Benhbahani ■ Sacha Lordelot ■ Luna Louis Joseph ■ Soan Louis Joseph ■ Theodor Parmentier ■ Léo Sun ■ Maxime Leroy ■ Hassan Tshilambo Moza ■ Salea Rio ■ Eugène Kiener ■ Thelma Hadjadj ■ Eva Arbousset ■ Mia Benhida ■ Arthur Le Brusq ■ Raphaël Esbelin ■ Hanna Marin ■ Noémie Azra ■ Romy Ragot ■ Nina Simagin ■ Gabriel Leclerc ■ Salmane Bakkari ■ Ava Andrade ■ Jules Martin ■ Manon Bureau ■ Apolline Hu ■ Lyame Saah Fongang ■ Jessim Houhou ■ Alice Molinari ■ Anaïs Nouet ■ Mathilde Percepied ■ Céleste Lader Crepin ■ Basile Daligault ■ Enzo Li ■ Gaspard Lemaire ■ Charlie Binet ■ Alaïa Roc ■ Élise Bieber Jambert ■ Vanessa Campana ■ Auguste Buteau ■ Gabriel Altit ■ Niah Mendes da Conceição ■ Garance Pujol ■ Aaron Adli ■ Isabelle Wang ■ Ali Ettalbi ■ Lola Rouxel Moreno ■ Daphnné Levêque ■ Sixtine Frécenon ■ Matisse Bracci

### MARIAGES

Élise Poillot & Quentin Bouts ■ Axelle d'Arras & Baudoin Gilbert de Vautibault ■ Camille Oiknine & Pierre-Louis Vignancour ■ Stéphanie Chambaud & Hubert Demaison ■ Jeanne Durieux & Georges Billard ■ Eve-Lyne Mire & Florent Mallet ■ Marieke Geurts & Silvère Mantz ■ Adélaïde Storez & Louis-Marie Veyrat ■ Virginie Bozon & Arne-Olivier Appelgren ■ Charlotte Frizon & Gérard Brescon ■ Amira Mannall & Maxime Poplelin ■ Julie Danh & Damien Chevalier ■ Camille Hispard & Adrien Massari ■ Déborah Cazères & Johnathan Raphaël ■ Lucia Sinope & Loris Ordad ■ Marion Rousseau & François Jalbert ■ Nour-Louise Metz & Jérôme Buisine ■ Émilie Charbit & Adrien Paix ■ Davy Kong Ly & Ismaïla Lo ■ Violette Poinard & Olivier Tourmen ■ Maryse Lécutier & Sylvain Brossard ■ Camilla Soeberg & Vincent Esnault ■ Valérie Deldique & Alexandre Théry ■ Cyrielle Prat & Lorenzo Bompani ■ Christine Voisin & Jean-Marc Fleury

### DÉCÈS

Maryse Chêne née Besse (91 ans) ■ Jeanne Rapine née Dormoy (87 ans) ■ Jean Holveck (71 ans) ■ Myriam Kouame (51 ans) ■ Jean Barthelemy (93 ans) ■ Pierre Berthet (93 ans) ■ Sébastien Vergnaud (48 ans) ■ Catherine Héon (76 ans) ■ Florence Le Chatelier (56 ans) ■ Paule Azancot née Moutot (94 ans) ■ Alain Clavert (81 ans) ■ Aliette Bablot née Bouton (91 ans) ■ Michel Forien (88 ans) ■ Jeanne Mazoyer née Allain (93 ans) ■ Charles Leclerc (96 ans) ■ Germaine Charles née Tanvet (97 ans) ■ Michel Fine (82 ans) ■ Nelly Tardieux (77 ans) ■ Gisèle Jager née Tupin (87 ans) ■ Jean Solé (86 ans) ■ Marcel Colas (92 ans) ■ Claude Loiseau (94 ans) ■ Marcel Sadoun (88 ans) ■ Simona Peritz née Soru (90 ans) ■ Claude Goulemot (87 ans) ■ Liliane Degournay née Wachowiak (82 ans) ■ Henriette Anciaux née Fauthous (103 ans) ■ Gérard Fraysse (83 ans) ■ Michel Jouin (90 ans) ■ Maurice Butel (94 ans) ■ Pierre Driay (92 ans) ■ Jean-Claude Bergeault (83 ans) ■ Trude Boiron née Richetzky (79 ans) ■ Françoise Mottez née Teillard (95 ans) ■ Bernard Mahy (74 ans) ■ Michel Bensimon (95 ans) ■ Pierre Bressler (77 ans) ■ Yvonne Reuter née Breton (93 ans) ■ Alain Riopel (83 ans) ■ Suzanne Charpin née Angeillaume (98 ans) ■ Paul Dubois (83 ans) ■ Elsa Roméro (54 ans) ■ Marie-Madeleine Locquet née Précigout (101 ans) ■ Marcelle Darnet (95 ans) ■ Paulette Barrié (95 ans)



# QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS D'AOÛT 2019 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,25	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,7	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	8,7	-
Calcium	mg/l	59	-
Chlorure	mg/l	35,8	250**
Sulfates	mg/l	100,8	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,9	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

\* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

\*\* Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

# QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

**La turbidité** de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

**Le pH**, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

**Le magnésium** est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ( $MgCO_3$ ) et de bicarbonates ( $Mg_2HCO_3$ ).

**Les chlorures**, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium (NaCl), de potassium (KCl) et de calcium ( $CaCl_2$ ), les ions chlorures ( $Cl^-$ ) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

**Les sulfates**, composés naturels des eaux, les ions sulfates ( $SO_4^{2-}$ ) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure ( $H_2S$ ), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

**L'ammoniaque**. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium  $NH_4^+$ ) et non ionisées ( $NH_3$ ) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

**Les nitrites**, ( $NO_2^-$ ), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

**Les nitrates** ( $NO_3^-$ ) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

**Les pesticides totaux.** La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

**La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH)** exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

**Le calcium** est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO<sub>2</sub>). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



**Directeur de la publication** : Éric Berdoati. **Rédaction** : Pascal Dupuy, Directeur Territorial.  
**Coordination** : Service Communication. **Mise en page** : LUCIOLE • Octobre 2019.  
**Impression** : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.